Je suis désolé d'être constamment obligé de répéter aux ministériels qu'il est inutile de préconiser ce débat multipartite tant que les syndicats n'accepteront pas d'y participer. J'ai déjà indiqué que ces derniers n'avaient pas encore accepté d'y participer.

Les syndicats refusent parce qu'il y aura trop de participants. Ils veulent discuter avec le patronat et le gouvernement, mais ils refusent de discuter avec l'ensemble de la collectivité. Ils disent que leur voix sera étouffée et qu'ils n'auront pas assez de poids dans un organisme de consultation tripartite. Si certains ont des doutes à ce sujet, je rappelle au gouvernement que M^{me} Shirley Carr, vice-présidente du Congrès du travail du Canada a fait une déclaration dans la *Gazette* du 30 mai. Je cite un extrait de l'article:

La vice-présidente, Shirley Carr, a indiqué dans une entrevue que le Congrès du Travail du Canada a refusé de jouer un rôle quelconque dans l'organisme qui sera vraisemblablement créé pour conseiller le gouvernement fédéral en matière d'économie lorsque les contrôles des prix et des salaires seront levés. Elle dit que l'organisme comptera trop de monde pour fonctionner efficacement.

Cela n'a rien d'étonnant pour quiconque sait ce que les chefs syndicalistes disent car ils l'ont déjà dit. M. Morris l'a déclaré il y a quelques semaines. M^{me} Carr l'affirme maintenant.

En consultant le *Canadian Labour Comment*, revue publiée par le Congrès du travail du Canada, en date du 10 juin 1977, on y trouve le texte suivant:

Nous souscrivons à la proposition du gouvernement voulant qu'une assemblée consultative aide le gouvernement à prendre ses décisions à l'avenir, mais nous n'approuvons pas sa suggestion selon laquelle cette assemblée devrait être ouverte à une multitude de groupes. L'assemblée deviendrait alors lourde et encombrante, et son efficacité édulcorée à tel point qu'elle serait à peu près inutile. Nous exhortons donc le gouvernement à revenir à la formule qui a récemment remporté un certain succès, soit un organisme constitué des trois grands associés de l'économie: le gouvernement, la main-d'œuvre et les hommes d'affaires.

Il n'est pas question ici de discuter du bien-fondé de la position du CTC. Je dois dire toutefois que je suis très enclin à être de son avis.

A quoi cela sert-il de vouloir former une tribune nationale multipartite constituée de 50 membres pour discuter de la situation économique alors qu'une des parties dont la participation est essentielle a déclaré sans ambages qu'elle refusait d'y envoyer des représentants. Après avoir réitéré sa position à maintes reprises et après être intervenu auprès de certains ministériels, j'espère que le CTC ira trouver le ministre du Travail pour lui dire que le spécialiste de l'opposition en matière de travail a bel et bien raison. Il est inutile de préconiser la mise sur pied d'une tribune sans le consentement d'une des parties dont la participation est absolument nécessaire.

M. Macdonald (Rosedale): Ce n'est pas ce que le CTC dit dans les entretiens privés.

M. Fraser: Le ministre des Finances prétend qu'il ne dit pas la même chose dans les entretiens privés. Très intéressant! Pourtant, c'est bien cela que les représentants du CTC m'ont dit au cours d'une conversation privée.

• (1520)

M. Macdonald (Rosedale): Pas au cours des consultations.

Loi anti-inflation

- M. Fraser: Mon ami le ministre des Finances, dit qu'il n'était pas d'accord sur le principe des consultations.
- M. Macdonald (Rosedale): J'ai dit qu'au cours des consultations ils n'avaient pas refusé de participer.
- M. Fraser: Le ministre des Finances dit qu'ils n'ont pas refusé de participer à ce forum tripartite au cours des consultations qu'il a tenues dernièrement. Je l'ignorais. Mais je sais qu'ils m'ont dit en privé qu'ils n'y participeraient pas et ils le disent publiquement également.

J'ai l'impression que nous ne sommes pas sur la même longueur d'ondes. Les discussions qui ont lieu actuellement entre le monde du travail, le gouvernement et le patronat sont dans une certaine mesure confidentielles et je trouve que c'est normal. Cependant, je suis heureux que le ministre des Finances soit ici aujourd'hui car il prétend que le Congrès du travail du Canada ne dit pas la même chose en public et en privé. Ce ne sont pas des paroles prudentes car je me souviens que le ministre était dans une situation un peu inconfortable il y a quelques semaines—

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut continuer avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il n'y a pas consentement

M. Alexander: Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Bob Kaplan, a dit non.

M. Kaplan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, mais cela n'a rien à voir avec le consentement unanime, car tous les partis avaient convenu, je crois, de limiter les interventions à 30 minutes. J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, pour attirer votre attention sur le fait que vous avez, par inadvertance sans doute, donné la parole à deux députés conservateurs de suite. Le député de Dauphin a terminé le débat hier soir et cet après-midi, le premier député à intervenir fut un conservateur. Je sais que la décision appartient à la présidence, mais . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Il est inutile de poursuivre. La présidence reçonnaît son erreur et est prête à donner la parole à deux députés du parti ministériel.

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt mon collègue le ministre des Finances (M. Macdonald) et j'ai lu ses observations et d'autres interventions dans le compte rendu ce matin. Il a déjà examiné la situation économique dans le contexte du programme de lutte contre l'inflation et il a abordé certaines questions importantes concernant le décontrôle. Je peux assurer à la Chambre que je suis d'accord avec son évaluation et les conclusions qu'il tire dans son exposé ainsi que la prudence dont il fait preuve au moment où nous envisageons le décontrôle et l'après-contrôle.